



LE DEVOIR

VOL. CI N° 286

LE JEUDI 16 DÉCEMBRE 2010

1,10\$ + TAXES = 1,25\$

DROIT FAMILIAL

Québec défend la liberté de choix

Le gouvernement conteste la décision de la Cour d'appel dans l'affaire « Lola c. Éric »

BRIAN MYLES

Le gouvernement Charest a brandi la carte de la liberté de choix, hier, pour justifier sa décision de contester un jugement récent de la Cour d'appel, qui a eu pour effet d'invalider les dispositions du Code civil sur le traitement « discriminatoire » des conjoints de fait en cas de rupture.

Le nouveau ministre de la Justice, Jean-Marc Fournier, a annoncé hier qu'il se tournera vers la Cour suprême du Canada afin de « faire préciser [...] l'étendue de la liberté d'action du législateur québécois » à l'égard des conjoints de fait.



Jean-Marc Fournier

« Avant de rompre avec nos choix législatifs [...], il nous faut l'éclairage de la Cour suprême », a dit le ministre Fournier.

Depuis 1980, Québec s'est penché cinq fois sur la réforme du droit familial. À chaque occasion, il a choisi consciemment de ne pas régler les unions libres. Depuis une trentaine d'années, ces unions ont toujours reposé « sur la liberté contractuelle et l'autonomie de volonté » des conjoints de fait, a rappelé le ministre Fournier.

Selon son interprétation, la Cour d'appel « assimile totalement les conjoints mariés et les conjoints

VOIR PAGE A 8: COUR

UN DÉPUTÉ DE DROITE MOLESTÉ À ATHÈNES



ANGELOS TZORTZINIS AGENCE FRANCE-PRESSE

Un député a été molesté par la foule hier en Grèce, où des manifestations émaillées d'incidents assez violents ont rassemblé des dizaines de milliers de personnes contre les réductions de salaire et les nouvelles mesures d'austérité prévues en 2011. Costis Hadzidakis, député et ex-ministre de droite, a été battu avant d'être mis à l'abri par les forces de l'ordre. Nos informations en page B 5.

Hydro gâte ses ingénieurs

Déjà les mieux payés, ils obtiennent une hausse salariale deux fois plus importante que les autres employés de l'État

ROBERT DUTRISAC

Québec — Des ingénieurs d'Hydro-Québec, dont les employés forment déjà une caste privilégiée au sein de l'appareil d'État, ont réussi à obtenir des hausses de salaire bien supérieures à celles consenties aux autres salariés de l'État.

Alors que les employés de l'État, à l'exception des infirmières et de quelques rares enseignants, ont dû se contenter de maigres augmentations de salaire de 0,5 % en 2010 et d'un total de 6,14 % pour les cinq années que durent leur convention collective, les ingénieurs d'Hydro-Québec de niveaux II et III, au sommet de l'échelle, ont eu droit à des hausses de salaire deux fois plus importantes. Ainsi, les ingénieurs d'Hydro-Québec de niveau II toucheront au sommet de l'échelle des augmentations cumulatives de 11,9 % de 2009 à 2013, tandis que leurs collègues de niveau III encaisseront 12,99 % de plus. Près de 80 % des ingénieurs d'Hydro-Québec sont de niveau II et III et ils auront droit à ce que le Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec (SPIHQ) a déjà qualifié de « rattrapage ».

Or, les 1700 ingénieurs d'Hydro-Québec sont déjà beaucoup mieux payés que les ingénieurs



Michelle Courchesne

VOIR PAGE A 8: HYDRO

Ottawa et l'Alberta contrôlent mal les sables bitumineux

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Le gouvernement canadien et celui de l'Alberta ne contrôlent pas adéquatement le développement des sables bitumineux, au point où leurs règles d'évaluation environnementale ne sont pas à la hauteur de ce que, par exemple, la Banque mondiale exige pour des projets comparables dans les pays en développement.

Cet inquiétant bilan apparaît dans un bilan scientifique des principaux aspects du dossier des sables bitumineux, réalisé par la Société royale du Canada (SRC). Cet organisme scientifique du plus haut niveau est indépendant des

VOIR PAGE A 8: SABLES

Jusqu'à trois transitions entre la naissance et six ans



AGENCE FRANCE-PRESSE

« Il ne faut pas stigmatiser plusieurs types de familles puisque dans certains cas la rupture peut être bénéfique », explique Hélène Desrosiers, coauteure de l'étude.

Le quart des Québécois nés à la fin des années 1990 ont vu leurs parents se séparer avant d'entrer au primaire

Près du quart des Québécois nés à la fin des années 1990 ont vu leurs parents se séparer ou former un nouveau couple avant de faire leur entrée à l'école primaire, selon une étude de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) dévoilée hier.

Si 10 % des enfants nés à la fin des années 1990 ont dû s'adapter à un changement familial lié à l'histoire conjugale de leurs parents, 15 % ont dû, eux, composer avec au moins deux changements familiaux, font remarquer Hélène Desrosiers et Micha Simard dans le fascicule « Diversité et mouvance familiales durant la petite enfance ».

Près de 3 enfants sur 10 (28 %) ont vécu avec un seul parent avant de souffler leurs six bougies, tandis que 13 % des enfants ont déjà vécu avec un beau-parent.

VOIR PAGE A 8: TRANSITIONS

INDEX	
51	7
7 783 13 102 333 1	
Annonces..... B 4	Idées A 7
Avis publics.. B 3	Météo..... B 6
Bourse..... B 2	Monde..... B 5
Culture..... B 7	Mots croisés. B 6
Décès..... B 4	Sports..... B 6
Économie..... B 1	Sudoku..... B 5
Éditorial..... A 6	Télévision..... B 7

Bijouterie
Gambard
Vente et service technique
630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE MONTRÉAL (514) 866-3876

LA MONTRE DU LEADER
LA DAY-DATE

ROLEX
ROLEX.COM

ACTUALITÉS

Les taxes grimpent de 1,3 % à Québec

Le budget du maire surestime l'inflation, dit un conseiller de l'opposition

ISABELLE PORTER

Québec — Le budget déposé hier par l'administration Labeaume limite la hausse de taxes foncières à 1,3 % en moyenne, mais le conseiller de l'opposition Yvon Bussièrès martèle que la Ville aurait pu être plus généreuse avec ses résidents.

«Le maire aurait pu faire un gel de taxes, mais ce n'est pas son choix politique», a déploré le conseiller du district de Saint-Sacrement. Depuis son entrée en politique, M. Labeaume a toujours promis de maintenir les hausses de taxes en dessous de l'inflation. Or, selon M. Bussièrès, son administration surestime systématiquement le taux d'inflation, ce qui lui permet ensuite de justifier les augmentations.

En 2010, elle avait haussé les taxes foncières de 2,4 % en prévoyant que le taux serait au-dessus de cette mesure. Or le taux moyen pour les 10 premiers mois de l'année s'élevait plutôt à 1,34 %, plaide le conseiller. En deux ans, la Ville serait allée chercher «20 millions en surplus auprès des gens».

En s'appuyant sur les estimés du secteur bancaire et du gouvernement du Québec, la Ville prévoit qu'en 2011 le taux d'inflation sera de 2,4 %, soit un peu plus de 1 % au-dessus de l'augmentation des taxes.

Le maire a parlé hier d'un budget de «continuité» et de

«cohérence». Avec une hausse des dépenses de 5,1 % (57 millions), l'administration municipale prévoit dépenser un total de 1,203 milliard.

Comme l'an dernier, l'équipe en poste a insisté sur le fait qu'une partie importante de l'augmentation des dépenses échappait à son contrôle. Ainsi, n'eût été le déficit des régimes de retraite et la hausse de la TVQ (27,4 millions), ses sorties d'argent ne se seraient accrues que de 2,7 %.

Une bonne part de ce qui reste (26 millions) est par ailleurs allée aux investissements dans les infrastructures (service de la dette). A un journaliste qui lui a demandé pourquoi la Ville ne commençait pas, dès maintenant, à rembourser sa dette (de 1,49 milliard), le maire s'est emporté en disant que «c'était facile à dire» et qu'il ne voulait pas laisser des «tuyaux pourris aux générations futures».

Son administration, qui se vante de maintenir le ratio du service de la dette sous la barre des 20 % du budget, poursuit par ailleurs ses efforts de compression. Ainsi, on prévoit faire des réductions de 19 millions en 2011, un peu partout dans l'appareil.

Depuis 2007, on a retranché 201 postes (l'administration compte actuellement 5233 employés) et on fonde de l'espoir sur les audits menés aux services des arrondissements et des nouvelles technologies



MATHIEU BELANGER REUTERS

Selon Régis Labeaume, le budget est «cohérent» et s'inscrit dans la «continuité».

pour sabrer encore davantage les dépenses.

Transport en commun

Du côté du Réseau de transport en commun (RTC), les dépenses augmentent encore plus vite qu'à la Ville cette année (9 % contre 5,1 %). Le réseau, qui est en pleine expansion avec la mise en marche du Métrobus 803 et de sa flotte d'articulés, pourra compter sur une aide importan-

te de l'agglomération (qui comprend aussi les villes de Saint-Augustin et de L'Ancienne-Lorette) avec des investissements de 93,7 millions soit 8,3 % de plus qu'en 2010. Cela lui permettra de limiter la hausse des tarifs à 2,3 %. Cette année, la carte mensuelle passe donc de 73,10 \$ à 74,75 \$ et le billet, de 2,50 \$ à 2,55 \$.

Le Devoir

Budget de la Ville de Montréal

Les cadres obtiennent de généreuses primes

JEANNE CORRIVEAU

Alors que les contribuables montréalais devront assumer des hausses de taxes de 4,3 % l'an prochain, la Ville versera des primes à ses cadres qui verront leur rémunération augmenter d'environ 6,5 %.

Le budget de la Ville de Montréal pour 2011, que s'appropriait à adopter hier le conseil municipal, prévoit une hausse des dépenses de 5 %. Si l'administration Tremblay promet d'effectuer des compressions de l'ordre de 250 millions de dollars au cours des deux prochaines années, la masse salariale continue de grimper, tout comme le nombre d'employés.

En 2011, la plupart des employés touche-

ront des augmentations de salaire de 2 %, mais les cadres, eux, auront droit à une prime au rendement selon un système mis en place en 2003. Les cadres dont la performance est jugée «exceptionnelle» verront leur rémunération augmenter jusqu'à 10 %.

Pour le chef de Projet Montréal, Richard Bergeron, il est inconcevable que la Ville impose des hausses de taxes aux Montréalais tout en accordant de telles primes à ses employés.

Les augmentations salariales accordées aux cadres représentent un montant de 18 millions pour 2011, mais en raison du gel décrété par l'administration aux budgets d'exploitation, les différents services de la Ville ainsi que les arrondissements devront absorber la totalité de ces hausses, a expliqué hier le directeur du Capital humain, Jean Yves Hinse.

C'est notamment l'incapacité de l'administration Tremblay à contrôler la masse salariale et l'augmentation des dépenses qui incite les partis d'opposition à rejeter le budget. Plus tôt cette année, le maire Tremblay avait pourtant pris l'«engagement solennel» d'assainir les finances publiques, a rappelé hier la chef de l'opposition, Louise Harel. «On a le sentiment d'avoir été trompés par les faux engagements du maire», a indiqué le conseiller Pierre Lampron, qui a participé aux fastidieux travaux de la commission des finances au cours de l'été. Cette commission avait notamment recommandé à l'administration de limiter à environ 2,5 % les augmentations de taxes

Les primes pourront faire grimper la rémunération des cadres jusqu'à 10 %

imposées aux Montréalais.

Les syndicats, eux, estiment que l'administration a tort d'attribuer une grande part des hausses des dépenses aux caisses de retraite des employés. «Les économies d'échelle prévues par les fusions ne sont pas au rendez-vous. La coordination et la gestion des villes défusionnées et des arrondissements coûtent excessivement cher aux Montréalais», a souligné hier le président de l'Association des pompiers, Perry Bisson.

La séance du conseil municipal au cours de laquelle les élus devaient adopter le budget a débuté à 14h hier et s'est poursuivie en soirée. L'adoption du budget fait peu de doute puisque les élus du parti de Gérard Tremblay détiennent la majorité au conseil municipal.

Le Devoir

Sam Hamad s'accroche aux Jeux olympiques

ISABELLE PORTER

Québec — Qu'importe le diagnostic de la Fédération internationale de ski (FIS): le responsable du dossier olympique au gouvernement Charest, Sam Hamad, n'a pas l'intention d'abandonner le projet de tenir des Jeux d'hiver à Québec.

«Je ne lâcherai pas le morceau comme ça», a-t-il dit à la presse hier, deux jours après que la FIS a dit que la piste proposée pour la descente masculine ne convenait pas. «Ils disent que la montagne est correcte physiquement sauf qu'elle n'a pas assez de "challenge", donc que ce n'est pas la montagne qui est rejetée complètement.»

Le ministre responsable de la capitale nationale n'a guère apprécié le comportement de la FIS dans le dossier, allant même jusqu'à dire que certains des propos tenus par son président, Gian Franco Kasper, n'avaient «pas de rapport». La FIS avait

laissé couler dans les médias que la piste de ski était inadéquate avant de remettre son rapport sur le sujet au président d'Équipe Québec, Claude Rousseau.

La cause n'est donc pas entendue pour le ministre, qui souligne que l'évaluation de la FIS n'est qu'une partie de l'analyse de la montagne que M. Rousseau doit bientôt lui remettre. La décision du gouvernement ne sera dès lors pas prise avant janvier. «On a décidé de prendre le temps de décanter les choses et de prendre une décision au mois de janvier.»

Sur la possibilité d'une alliance avec la ville américaine de Lake Placid, M. Hamad a dit que la décision relevait du maire de Québec, Régis Labeaume. Or, pour la troisième journée consécutive, M. Labeaume s'est refusé hier à tout commentaire dans le dossier olympique.

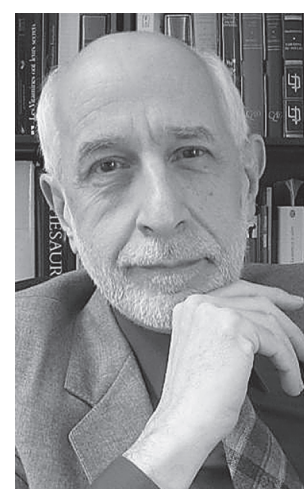
Avec la collaboration de Robert Dutrisc
Le Devoir

EN BREF

Nouveau directeur de cabinet

Le maire Gérard Tremblay a nommé Hugo Morissette au poste de directeur de cabinet pour succéder à Diane Lemieux, qui a quitté ses fonctions il y a un peu plus de deux semaines. Agé de 33 ans, M. Morissette travaille au sein du cabinet du maire depuis 2004. Il a notamment été adjoint à Frank

Zampino et à Claude Dauphin lorsque ceux-ci présidaient le comité exécutif. M. Morissette a également été candidat sous la bannière d'Union Montréal dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie lors des élections de 2001. Rappelons que Diane Lemieux occupait les fonctions de directrice de cabinet du maire Tremblay depuis novembre 2009, mais qu'elle a décidé de réorienter sa carrière. — Le Devoir



Congédié ?

Voyez

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

SYMPHONIE DE NOËL CE SOIR 21H



SUR TOUTES NOS PLATEFORMES

Un concert dirigé par Kent Nagano directement de la basilique Notre-Dame de Montréal diffusé à la Télévision, sur Espace musique et à Radio-Canada.ca/fetes.



RADIO | TÉLÉVISION | INTERNET



MIDI-ACTUALITÉS
lundi au vendredi
12h00 à 13h00
91,3
fm
WWW.RADIOVM.COM

ACTUALITÉS

Bijouterie
Gambard
630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE
MONTRÉAL (514) 866-3876
ROLEX
Vente et service

Le bulletin ministériel D'autres adjoints de Paradis ont tenté de bloquer la divulgation de documents

Le ministre de la Sécurité publique, Robert Dutil, avait une mission impossible, mais il a trouvé le ton juste pour défendre l'indéfendable refus de tenir une enquête publique sur la corruption dans l'industrie de la construction. Il n'y a chez lui aucune trace de l'insupportable arrogance qui caractérisait son prédécesseur, Jacques Dupuis. «Envoyer les bandits en prison plutôt qu'à la télévision» était une véritable trouvaille en matière de communication. A-

Dès son arrivée à l'Éducation, Line Beauchamp a pris la sage décision de reporter d'un an l'imposition du bulletin unique. Elle a fait preuve d'audace en voulant forcer les écoles privées à accueillir des élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage, même s'il y a loin de la coupe aux lèvres. Sa grande rencontre sur le financement des universités a malheureusement donné l'impression que les dés étaient pipés en faveur d'une hausse accélérée des droits de scolarité. A-

Sam Hamad surprend agréablement après des débuts difficiles. Dans le dossier de l'échangeur Turcot, il a finalement réussi à trouver un terrain d'entente avec la Ville de Montréal. Il a également eu le bon sens de renoncer à abaisser le taux d'alcoolémie autorisé à .05%. B

Michelle Courchesne a réussi deux coups fumants en concluant des ententes avec les infirmières et les éducatrices en garderie familiale. Elle traîne cependant comme un boulet l'octroi de places en garderie à des amis du régime à l'époque où elle était ministre de la Famille. B

La fusion de la Société générale de financement et d'Investissement Québec a fait l'unanimité ou presque. La nouvelle politique d'innovation de Clément Gignac n'a pas eu beaucoup d'écho, mais il est apprécié des milieux d'affaires. On savait qu'il avait des problèmes de communication, mais de là à payer 6400 \$ pour un discours d'une minute à la firme National... B

Le ministre des Finances, Raymond Bachand, a dû renoncer à son projet de ticket modérateur, qui avait été très maladroitement présenté dans le budget. Heureusement, la bonne tenue de l'économie lui a permis d'annoncer ce que le déficit serait moins élevé d'un milliard. Depuis le départ de François Legault, il est plus assuré à l'Assemblée nationale, mais son objectif d'un retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 semble toujours aussi fantaisiste. B-

Yves Bolduc n'a convaincu personne avec son plan de contrôle des dépenses de santé, mais il a survécu au dernier remaniement ministériel, alors que tout le monde le croyait fini. Il est le seul à vouloir de ce poste casse-gueule. Les urgences débordent toujours, mais le ministre n'est plus aussi facile à déstabiliser. B-

Monique Gagnon-Tremblay a été récompensée de l'entente avec les syndicats du secteur public par un retour aux Relations internationales, où elle peut assouvir en toute discrétion son goût prononcé pour les voyages. On a su qu'elle était toujours là seulement quand elle a dû signer l'entente sur la mobilité professionnelle avec la France à la place du premier ministre, retenu à Québec par la motion de censure présentée par le PQ. C

Après les troublantes révélations des derniers mois, l'adoption d'un code d'éthique pour les élus municipaux était la moindre des choses. Laurent Lessard a eu plus de fil à retordre dans ses fonctions de ministre de l'Agriculture. Conspué au congrès de l'UPA, il semble incapable d'empêcher les producteurs agricoles de saboter la saison de motoneige. C

Le ministre responsable des autochtones, Pierre Corbeil, dont la nomination avait été vivement dénoncée par les premiers intéressés, ne s'est retrouvé au centre d'aucune controverse au cours des derniers mois. Cela constitue sans doute un progrès. C

Au moment où tout le monde cherche une façon de diminuer

les dépenses publiques, Nicole Ménard fait une éloquentة démonstration qu'on pourrait très bien faire l'économie du ministère du Tourisme. Voilà maintenant huit ans que le processus du remplacement du Stade olympique a été lancé et il n'y a toujours aucune solution en vue. C-

Alors qu'Ottawa et les autres provinces sont engagés dans une bonification du Régime de pension du Canada, la ministre de l'Emploi, Julie Boulet, a reporté encore une fois la présentation d'un projet de loi sur la réforme du Régime des rentes, attendu depuis plus de deux ans. C-

De la Justice à l'Immigration, la chute de Kathleen Weil a été brutale. Son projet de loi sur les accommodements raisonnables dans les organismes gouvernementaux, dont l'avenir semble maintenant bien incertain, conserve toutes les apparences de la bouillie pour les chats. C-



MICHEL DAVID

Tandis que le conflit au Journal de Montréal

deuxième anniversaire, la ministre du Travail, Lise Thibault, n'en finit plus de réfléchir à la possibilité de moderniser la Loi antibriseurs de grève pour la mettre à l'heure d'Internet, invoquant les «droits des employeurs», qui peuvent allégrement la contourner. En modifiant l'article 45 malgré l'opposition unanime des syndicats, le gouvernement avait pourtant fait la preuve qu'on peut amender le Code du travail sans donner satisfaction à toutes les parties. D

La popularité personnelle de Marguerite Blais ne se dément pas, mais la multiplication des révélations choquantes sur les pratiques dans certaines résidences pour personnes âgées atteste des insuffisances du processus de certification qu'elle avait introduit. La Protectrice du citoyen a également dénoncé sévèrement le traitement qui leur est trop souvent réservé dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD). D

L'Assemblée nationale a enfin un code d'éthique et la Loi sur le financement des partis politiques a été renforcée, mais Jean-Marc Fournier, dont la nomination au poste de leader parlementaire devait contribuer à rétablir le décorum à l'Assemblée nationale, n'a fait qu'empirer les choses avec son attitude fendante. Le ministre de la Justice aurait dû être le dernier à vouloir refaire le procès d'Yves Michaud. D

Après avoir fait adopter sous le bâillon un projet de loi sur les écoles passerelles que le Québec tout entier réprouvait, Christine St-Pierre a laissé mourir au feuilleton les quelques mesures de renforcement du français qui devaient le rendre plus digeste. Pense-t-elle sérieusement franciser les petites entreprises grâce à un traitement homéopathe? E

Les droits d'exploration du gaz de schiste ont été littéralement bradés au profit de compagnies où se bousculent les apparatchiks libéraux. On savait que Nathalie Normandeau pouvait dire n'importe quoi, mais elle s'est surpassée au cours des derniers mois. Elle a crucifié le Directeur général des élections sur la place publique parce qu'il voulait appliquer la loi que les parlementaires n'avaient pas le courage de changer pour préserver le poids politique des régions. Sa nomination aux Affaires intergouvernementales canadiennes, en septembre dernier, demeure un secret bien gardé. E

Il était gênant de voir le ministre de l'Environnement, Pierre Arcand, s'effacer derrière sa collègue des Ressources naturelles, qu'il a laissée définir le mandat du BAPE sur le gaz de schiste. Alors qu'il doit se faire l'avocat du diable, il a plaidé dès le départ en faveur de son exploitation. Manifestement, il n'a pas compris son rôle. Jean Charest laissera son nom à une forêt lausannoise, mais en cette Année de la biodiversité, rien de significatif n'a été fait pour améliorer le bilan du Québec à ce chapitre. E

mdavid@ledevoir.com

JENNIFER DITCHBURN

Ottawa — Deux autres membres du personnel politique du ministre Christian Paradis ont tenté d'empêcher la divulgation de documents demandés en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, a appris la Presse canadienne.

En octobre dernier, un adjoint du ministre Paradis, Sébastien Togneri, a remis sa démission après qu'on eut appris qu'il était intervenu à au moins trois reprises dans des demandes d'accès à l'information au ministère des Travaux publics. Ces incidents font l'objet d'une enquête du Commissariat à l'information du Canada. Or, il semble que deux autres adjoints du ministre Paradis aient posé des gestes semblables.

Selon des documents obtenus par la Presse canadienne, Marc Toupin et Jillian Andrews s'opposaient au dévoilement d'informations portant sur des sujets délicats.

L'un de ces sujets, l'amiante, avait fait l'objet d'une étude d'un groupe d'experts fédéral. Dans le rapport d'évaluateur rédigé par les spécialistes, le personnel politique du ministre avait surligné des passages qu'il ne souhaitait pas divulguer. Lorsque des fonctionnaires ont demandé à Sébastien Togneri d'obtenir des explications, ce dernier les avait dirigés vers son collègue Marc Toupin. «Ces commentaires sont inopportuns et déplacés, ne répondent pas aux critères de la demande d'accès et ne devraient pas être divulgués», a écrit M. Toupin dans

un courriel envoyé en juillet 2009.

Une explication qui a ensuite été discréditée par la gestionnaire de l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, Julie Lafrance.

Une autre adjointe du ministre Paradis, Jillian Andrews, est intervenue dans le processus d'une demande d'accès à l'information. Cette fois-ci, ce sont les préparatifs entourant la visite du président américain Barack Obama au Canada, en février 2009, qui ont été frappés d'une quasi-ordonnance de non-publication.

Sébastien Togneri avait eu une discussion à ce sujet avec les fonctionnaires — selon lui, un seul document sur les détails de la visite de M. Obama devait être divulgué. Il les avait ensuite confiés à Mme Andrews pour

une analyse plus «en profondeur» de la question.

«Notre ministère estime que le seul document qu'il possède relativement à cela est un avis de suspension des travaux («work stop order») [en prévision de la visite de M. Obama], avait conclu Mme Andrews. «Le document se trouve à la dernière page de l'accès à l'information et protection des renseignements personnels [AIPRP]. Il s'agit de la seule information de l'AIPRP qui sera divulguée», avait-elle écrit dans un courriel envoyé en juillet 2009.

Or, selon un fonctionnaire, les employés du ministère chargés de rassembler les documents avaient accumulé beaucoup plus qu'un simple avis de suspension.

La Presse canadienne

Bilans de session à Ottawa

Le gouvernement critiqué de toute part

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Ottawa — La table est mise pour une élection fédérale en 2011. Tant le Bloc québécois que le Parti libéral ont brossé hier un portrait sévère du gouvernement, qu'ils qualifient d'«idéologique» et de «déconnecté de la réalité». Un gouvernement qui doit à leurs yeux céder le pas.

«Ce fut une année remplie de mauvais choix», a lancé hier midi le leader parlementaire des libéraux, David McGuinty. Et cela a commencé avec la prorogation du 30 décembre 2009: ce qui devait être l'occasion de «recalibrer» l'ordre du jour du gouvernement n'aura été qu'une perte de temps, a affirmé M. McGuinty lors de la conférence de presse bilan de l'opposition officielle.

Le Devoir révélait hier que 33 des 61 projets de loi déposés en 2010 étaient des redites, et que 18 d'entre eux sont rendus moins loin dans le processus législatif qu'à pareille date l'an dernier. Les libéraux ont rappelé que le gouvernement a souvent tardé avant de réintroduire ces projets de loi.

«Les conservateurs ont fait preuve d'une médiocrité inconcevable, selon le chef adjoint, Ralph Goodale. M. Harper a prouvé le Parlement pour faire des rajustements, mais tout ce que nous avons obtenu, c'est plus de petits jeux politiques.»

Les libéraux ont tiré sur plusieurs fronts: les dépenses du G8 et du G20, les réductions de taxes aux entreprises, la politique environnementale du gouvernement, le recensement, les achats d'avions militaires, les investissements dans les prisons, les entraves à l'accès à l'information... Autant de dossiers dont la gestion prouve selon eux les faiblesses du gouvernement.

Ce qui a naturellement amené la question de savoir pourquoi les libéraux n'ont pas cru bon de dé-



CHRIS WATTIE REUTERS

«Les conservateurs ont fait preuve d'une médiocrité inconcevable», selon le chef libéral adjoint, Ralph Goodale.

faire ce gouvernement, si les choix qu'il fait sont si mauvais. «Nous avons travaillé très fort pour exposer le ton et le caractère de M. Harper et de son gouvernement, a dit M. McGuinty. Aujourd'hui, de plus en plus de gens en viennent à la conclusion que c'est un régime extrêmement à droite. Et nous travaillons d'arrache-pied pour montrer que nous sommes la seule solution de remplacement à ça.»

Les libéraux reconnaissent du coup qu'ils avaient besoin de temps pour préparer la prochaine campagne et mieux faire connaître le chef Michael Ignatieff. Ralph Goodale s'est ainsi dit encouragé par les sondages qui montrent que les libéraux recueillent environ 30 % des appuis. «Le vote va se cristalliser quand la campagne va débuter», pense-t-il. D'ici là, les libéraux «construisent

brique par brique» leur message, qui veut opposer les priorités du gouvernement (avions militaires, prisons et réductions d'impôt aux entreprises) à celles mises en avant par le PLC (notamment le soutien aux familles).

Bloc québécois

Le bilan de la dernière session et de l'année 2010 n'est pas plus reluisant lorsque fait par le Bloc québécois. Le leader parlementaire Pierre Paquette a dénoncé hier une série de décisions allant d'après lui à l'encontre des intérêts du Québec: tentative de démembrement du registre des armes à feu, gestion du dossier environnemental, projet de commission pancanadienne des valeurs mobilières, refus de financer un nouvel amphithéâtre à Québec ou d'accorder une com-

pensation pour l'harmonisation de la TVQ et de la TPS...

M. Paquette a aussi noté que la prorogation a eu des effets négatifs sur l'avancement des projets de loi. «On n'a pas encore rattrapé le temps perdu, et on remâche les mêmes projets de loi. On est revenu avec la même politique. [La prorogation] n'était qu'un geste partisan pour éviter de répondre aux questions sur l'Afghanistan», estime-t-il.

En ce qui concerne les élections, M. Paquette réitère que le Bloc votera au cas par cas: si un projet de loi est bon pour le Québec (le budget, par exemple), le parti l'appuiera. Si c'est l'inverse, il votera contre, peu importe si cela doit déclencher une campagne électorale.

Le Devoir

Médecins de famille

La proposition patronale suscite la colère

LOUISE MAUDE RIOUX SOUCY

Avec cette «offre ridicule», Québec «passe de l'injure à l'insulte». Dans une vidéo rendue publique hier matin sur son site Internet et sur YouTube, le président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) n'a pas mâché ses mots pour dénoncer l'offre patronale. Une proposition qui dénote une «vision méprisante de la médecine familiale», tranche le D^r Louis Godin.

Alors que la première ligne ne cesse de se dégrader, laissant plus de deux millions de Québécois sans médecin de famille, le gouvernement Charest n'a rien de structurant à proposer, s'insurge le D^r Godin. «Absolument rien sur le soutien à la pratique, sur l'informatisation, sur les frais accessoires, sur les activités médicales particulières (AMP), sur la compensation pour les activités multidisciplinaires, sur la garde en disponibilité, sur le médico-ad-

ministratif, sur les avantages sociaux pour les médecins à honoraire fixe, sur le ressourcement, sur l'enseignement et la recherche.»

Le dépôt patronal ne prévoit rien non plus pour revaloriser la profession de généraliste, qui est de plus en plus boudée au profit de la médecine spécialisée. Pour renverser la vapeur, la FMOQ souhaite que Québec ramène l'écart de rémunération

«Il est hors de question de négocier quoi que ce soit à partir d'une telle offre»

avec les médecins spécialistes à 20 %. Le gouvernement propose plutôt 40 %, et seulement avec les spécialités les moins rémunérées. Les écarts brut et net de rémunération avec les médecins spécialistes sont présentement de 57 % et de 78 %.

Invoquant des finances serrées, Québec propose un rattrapage de 4,24 % sur cinq ans. Ce sont moins ces chiffres qui ont

fait sortir le D^r Godin de ses gonds que le discours «méprisante» les justifiant. «Le gouvernement prétend que les omnipraticiens travaillent moins que les spécialistes et qu'en conséquence, un rajustement supplémentaire négatif de 7,2 % doit s'appliquer à leur rémunération!», s'indigne le président de la FMOQ.

«Il est hors de question de négocier quoi que ce soit à partir d'une telle offre», prévient le D^r Godin dans une lettre envoyée mardi aux quelque 8000 médecins de famille et dont La Presse faisait état hier. Aucun moyen de pression n'a encore été arrêté, mais en entrevue au Devoir, le D^r Godin a insisté pour dire qu'aucun patient ne sera lésé, quoi qu'il advienne. «Cette bataille-là, il faut le rappeler, c'est aussi celle de nos patients et de tous les Québécois.»

Dans l'immédiat, la FMOQ a réclamé une rencontre avec le

ministre Bolduc pour qu'il explique sa stratégie qui a suscité autant de colère que d'incompréhension dans les rangs des omnipraticiens. «Depuis deux ans, ce gouvernement ne cesse de dire que la première ligne est une priorité, a rappelé le D^r Godin. On nous a demandé d'être patients et d'attendre la négociation. Nous y sommes et ce que nous constatons, c'est que l'offre qui nous est faite n'est pas une réponse conséquente.»

Au cabinet du ministre de la Santé, Yves Bolduc, on n'a pas voulu confirmer les chiffres rendus publics hier. «Les négociations se poursuivent», a simplement répondu son attachée de presse, Karine Rivard. Il n'a pas non plus été possible d'obtenir des éclaircissements quant à l'écart de 40 % proposé par Québec. Celui-ci tranche avec les orientations choisies par plusieurs provinces qui ont opté pour un écart de 20 % dans l'espoir de revaloriser la médecine familiale.

Le Devoir

ACTUALITÉS

Projet de loi défilé à Ottawa

Les pro-vie perdent une bataille

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le député conservateur et président du caucus pro-vie de la colline parlementaire, Rob Bruinooge, a perdu une bataille hier. Son projet de loi visant à criminaliser toute tentative de «contraindre» une femme à interrompre sa grossesse a été battu en brèche à la Chambre des communes. Cette fois, même ses collègues de caucus n'ont pas cru bon s'engager dans cette voie.

Le projet de loi C-510 a été rejeté par les députés à 178 contre 97 voix. Tous les députés bloquistes et néodémocrates s'y sont opposés ainsi que la majorité des libéraux. Dix d'entre eux ont voté avec M. Bruinooge. C'est grâce à une quarantaine de conservateurs que l'initiative a avorté. Le vote était libre, mais le premier ministre Stephen Harper ainsi qu'une bonne partie de son cabinet s'y sont opposés, tout comme les députés conservateurs québécois d'ailleurs.

La contrainte qui visait à criminaliser le projet de loi incluait toute menace de blessure ou de meurtre (ce qui est déjà illégal, grossesse ou pas), mais aussi le retrait ou la menace de retrait d'un «soutien financier ou le droit à un logement» à une femme désireuse de poursuivre

sa grossesse. Le projet de loi criminalisait aussi «l'exercice de pressions» et «l'intimidation, y compris le fait de harceler, d'importuner par des arguments ou l'expression de sa rancune».

Bref, un homme qui aurait essayé à répétition de convaincre sa conjointe de ne pas garder l'enfant qu'elle portait et qui aurait exprimé sa frustration de devenir père malgré lui aurait pu encourir une peine d'emprisonnement de deux ans, ou cinq ans si l'avortement avait eu lieu. Même chose pour des parents qui auraient menacé de couper les vivres à leur adolescente. Les groupes pro-choix y ont vu une recriminalisation graduelle de l'avortement alors que M. Bruinooge a assuré que son projet de loi «ne rouvre pas le débat sur l'avortement».

Un autre député conservateur d'arrière-banc avait réussi à faire adopter à la Chambre des communes un projet de loi identifiant les fœtus comme des victimes à part entière lorsqu'une femme enceinte est attaquée, mais cette initiative était morte au feuillet avec le déclenchement des élections en 2008. Le ministre de la Justice, Rob Nicholson, avait promis de légiférer en la matière. Ce qu'il n'a pas encore fait.

Le Devoir

Gisement Old Harry

Nathalie Normandeau veut une entente rapide

ALEXANDRE SHIELDS

Le programme d'évaluations environnementales stratégiques lancé par Québec pour étudier les impacts de l'exploitation des hydrocarbures du golfe du Saint-Laurent ne sera pas complété avant 2012. Qu'à cela ne tienne, la ministre Nathalie Normandeau souhaite conclure rapidement une entente administrative avec Ottawa afin de tirer des redevances de l'exploitation du gisement d'Old Harry.

Selon ce qu'elle a indiqué hier, il y a «une certaine urgence en la demeure». Il faut dire que l'entreprise Corridor Resources a déjà effectué des travaux préliminaires d'exploration de cette structure sous-marine à cheval sur la limite territoriale du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador. Cette dernière province, qui détient déjà une entente avec Ottawa, lui a délivré un permis il y a déjà des mois de cela.

Bien que plusieurs s'inquiètent des conséquences environnementales que pourrait avoir l'exploitation pétrolière dans le



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Selon la ministre Normandeau, il y a «une certaine urgence en la demeure».

golfe, la ministre fait valoir que l'État pourrait en tirer des revenus se chiffrant en milliards de dollars. Selon elle, Corridor Resources pourrait pomper pas moins d'un milliard de barils de pétrole du côté québécois. En

faisant l'hypothèse d'un baril à 100 \$, Mme Normandeau soutient que le gouvernement toucherait 8,7 milliards pour une ressource qui vaudra largement plus de 100 milliards de dollars, surtout avec la remon-

tée prévue des prix de l'or noir.

Dans le cadre des négociations, le gouvernement du Québec demandera la reconnaissance d'une limite maritime établie en 1964, qui situe 70 % du gisement d'Old Harry en eaux québécoises, mais aussi 100 % des redevances qui seraient perçues. Mais il n'est pas fait mention de l'épineuse question de la souveraineté de la province sur les fonds marins, souveraineté que le fédéral ne reconnaît pas. Aucun échéancier n'a été fixé pour la conclusion d'une entente qui se fait attendre depuis des années.

Selon les spécialistes du Saint-Laurent, le golfe est tout aussi fragile que l'estuaire, une zone pour laquelle Mme Normandeau a décrété une interdiction permanente d'exploitation des hydrocarbures. Qui plus est, plusieurs espèces menacées d'extinction pourraient souffrir de travaux d'exploration dans le golfe, dont le morrue bleu et le béluga, sans oublier les poissons qui font l'objet d'une pêche commerciale.

Le Devoir

Les inondations en Gaspésie forcent des centaines d'évacuations

Les répercussions des pluies des derniers jours continuent de se faire sentir en Gaspésie et sur la Côte-Nord.

Plus de 200 mm de pluie sont tombés en trois jours sur la Gaspésie et plus de 175 mm ont été enregistrés sur la Côte-Nord, selon Environnement Canada.

Après ces chutes importantes, un léger refroidissement est attendu sur toutes les régions de l'Est. La pluie pourrait se changer en neige, mais avec des minimums prévus qui varient autour du point de congélation, tout indique que les températures douces se maintiendront, selon le météorologue André Cantin.

En prévision des précipitations abondantes, de nombreuses municipalités avaient été mobilisées de manière préventive. Plusieurs inondations ont été rapportées et l'état d'alerte est toujours en vi-

gueur en Gaspésie. Plusieurs cours d'eau sont sortis de leur lit et la Croix-Rouge a établi des unités d'hébergement à Rivière-au-Renard et à Gaspé afin d'accueillir une centaine d'évacués. Au total, quelque 300 personnes ont été évacuées ou s'apprêtaient à l'être au moment de mettre sous presse.

À Ottawa, le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, a réclamé hier l'aide du gouvernement fédéral.

Le chef bloquiste a demandé au gouvernement conservateur de remettre sur pied un programme de protection des rives, aboli en 1997 et qui aidait les riverains qui subissaient des pertes importantes en raison de l'érosion de berges.

Le premier ministre Stephen Harper s'est contenté d'exprimer sa sympathie aux familles

et entreprises touchées par les inondations et a souligné le travail des premiers intervenants. «Toutes les demandes d'aide seront traitées dans le cadre des accords en vigueur actuellement», a-t-il affirmé.

Son ministre d'État responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, Denis Lebel, a quant à lui fait valoir que «la province de Québec est d'abord interpellée», ajoutant que son gouvernement suivait tout de même la situation «de très près».

En attendant, la population est invitée à faire preuve de prudence et à circuler avec vigilance sur les routes, puisque certains secteurs sont submergés, sur les deux rives du fleuve.

La Presse canadienne

EN BREF

Recensement: deux questions coûteuses

Ottawa — Le budget de la campagne visant à encourager la population à remplir le formulaire de recensement a été amputé de moitié puisque le gouvernement a décidé d'ajouter deux questions portant sur les langues officielles au questionnaire, a annoncé hier le ministre de l'Industrie, Tony Clement. Le ministre s'était engagé à consacrer jusqu'à 30 millions pour cette campagne d'information, mais Statistique Canada a révélé, plus tôt cette semaine, que seulement la moitié de cette somme d'argent serait finalement mise de côté. Quelque 10 millions seront déboursés pour ajouter deux questions portant sur l'usage des langues officielles — une décision prise à la dernière minute par le gouvernement à la suite des pressions exercées par des groupes francophones au cours de l'été. Le reste de la somme, soit 5 millions, servira à acquitter les coûts d'impression supplémentaires et les frais postaux additionnels nécessaires à l'envoi du nouveau questionnaire à un plus grand nombre de ménages canadiens. — La Presse canadienne

Un 5 % d'éthanol

Depuis hier, toutes les essences pour véhicules automobiles au Canada contiennent 5 % d'éthanol. La mesure a été officialisée par deux ministres fédéraux, soit celui de l'Environnement, John Baird, et son collègue de l'Agriculture, Gerry Ritz. Plusieurs écologistes estiment d'ailleurs, au Canada comme aux États-Unis, que le gain environnemental global de cette mesure est douteux et qu'il s'agit surtout d'une aide à l'industrie agroalimentaire, dont on veut augmenter les marchés même si la culture du maïs, dont on tire généralement l'éthanol, est une des plus polluantes qui soient. D'autres filières moins problématiques à partir de cellulose sont en voie cependant de s'installer sur le marché. La généralisation des essences coupées à l'éthanol devrait entraîner une réduction des émissions de GES d'un million de tonnes par année (mégatonne ou Mt), soit l'équivalent du retrait de 250 000 véhicules de la circulation. — Le Devoir

Centraide récolte plus de 55 millions

La générosité des Montréalais s'est manifestée bien au-delà des espoirs de Centraide du Grand Montréal cette année. L'organisme a conclu sa campagne annuelle de financement en annonçant une récolte de 55,15 millions. Il s'agit non seulement d'un montant supérieur de 862 000 \$ à celui récolté l'an dernier, mais aussi d'une démarcation par rapport aux trois années précédentes, où le montant recueilli se maintenait autour de 54 millions. Centraide du Grand Montréal soutient quelque 360 organismes communautaires dans la région métropolitaine. — La Presse canadienne

CHANGEMENT IMPORTANT DANS LES RÈGLES APPLICABLES AUX CONTRIBUTIONS POLITIQUES AU QUÉBEC

• Selon la Loi électorale, seule une personne physique possédant la qualité d'électeur peut verser une contribution à une entité politique autorisée (parti politique, instance de parti, député indépendant et candidat indépendant).

• Les personnes morales, comme les compagnies et les syndicats, ne peuvent en aucun temps contribuer au financement de ces entités. Elles ne doivent pas, non plus, rembourser une contribution préalablement faite par un électeur.

• Toute contribution doit être versée par l'électeur lui-même et à même ses propres biens. La contribution doit être faite volontairement, sans contrepartie ou compensation, et ne pas faire l'objet d'un remboursement par un tiers, à titre d'exemple par un employeur.

• À compter du 1^{er} janvier 2011, le total des contributions qu'un électeur peut effectuer au cours d'une année civile est limité à 1 000 \$ par parti politique, député indépendant et candidat indépendant autorisés.

• Toute contribution en argent de plus de 200 \$ doit être faite au moyen d'un chèque personnel ou d'un autre ordre de paiement signé par l'électeur et tiré sur son propre compte. Une telle contribution peut également être versée, conformément aux directives du Directeur général des élections, au moyen d'une carte de crédit ou d'un virement de fonds.

• Le représentant officiel et les solliciteurs qu'il désigne par écrit à cette fin sont les seules personnes qui peuvent recueillir les contributions. Elles ont l'obligation de vous délivrer un reçu pour toute contribution.

• De nouvelles dispositions législatives concernant le financement politique entreront en vigueur au printemps 2011 et feront l'objet d'une campagne d'information.

IL Y A 16 PARTIS POLITIQUES AUTORISÉS...

Conformément à l'article 101 de la Loi électorale, le Directeur général des élections du Québec fait connaître par la présente la liste des partis politiques autorisés en date du 16 décembre 2010.

PARTI POLITIQUE	CHEF	REPRÉSENTANT(E) OFFICIEL(LE)
• ACTION DÉMOCRATIQUE DU QUÉBEC	Gérard Deltell	Vincent Hamel
• AFFILIATION QUÉBEC	Allen E. Nutik	John Apissoghoman
• BLOC POT	Hugô St-Onge	David Fiset
• MOUVEMENT ÉQUITÉ AU QUÉBEC	Mostafa Ben Kirane	Paul-André Pelletier
• NOUVELLE ALLIANCE QUÉBEC-CANADA	Denis Couture	Loïc Canet De Kerdour
• PARTI COMMUNISTE DU QUÉBEC	Francis Gagnon-Bergmann	André Cloutier
• PARTI CONSERVATEUR DU QUÉBEC	Serge Fontaine	Robert Jutras
• PARTI DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE DU QUÉBEC	Michel Bélanger	Lisette Gauthier
• PARTI ÉGALITÉ/ EQUALITY PARTY	Keith Henderson	Giuliana Pendenza
• PARTI INDÉPENDANTISTE	Éric Tremblay	Michel Lepage
• PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC/ QUEBEC LIBERAL PARTY	Jean Charest	Alain Paquin
• PARTI MARXISTE-LÉNINISTE DU QUÉBEC	Pierre Chénier	Christian Legeais
• PARTI NUL	Renaud Blais	Eugénie C. Bonneau
• PARTI QUÉBÉCOIS	Pauline Marois	Sylvain Tanguay
• PARTI VERT DU QUÉBEC/ GREEN PARTY OF QUÉBEC	Claude Sabourin	Bernard Besancenot
• QUÉBEC SOLIDAIRE	Bernard La Rivière	Marie Bergeron

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec le :

Centre de renseignements
Directeur général des élections du Québec
Édifice René-Lévesque
3400, rue de La Pérade
Québec (Québec) G1X 3Y5
1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846)
www.electionsquebec.qc.ca



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

FABIEN DEGLISE

Centenaire et incrédule. *Le Devoir* a été honoré cette semaine par les Sceptiques du Québec, qui ont remis au quotidien de la rue de Bleury le prix Sceptique de l'année 2010 pour l'ensemble de son œuvre. Les promoteurs du doute et pourfendeurs de dogmes tiennent par ce prix à souligner 100 ans d'existence pendant lesquels le journal «n'a jamais offert à ses lecteurs de chronique astrologique, divinatoire ou pseudopsychologique de même farine», a indiqué le groupe au terme de sa rencontre mensuelle qui s'est tenue lundi à Montréal.

Près de 50 sceptiques ont pris part au vote. La journaliste scientifique Valérie Borde, du magazine *L'actualité*, était au nombre des finalistes pour «sa rigueur et son excellent travail de vulgarisation».

Comme chaque année, les Sceptiques du Québec ont également profité de l'occasion pour décerner leur prix Fosse sceptique, visant à dénoncer l'obscurantisme et l'encouragement de l'irrationnel. Le «gouvernement conservateur canadien» l'a remporté «pour le mépris qu'il manifeste envers la science en rendant optionnel le questionnaire long prévu par Statistique Canada dans le

recensement». Une décision qui «faussera la validité de l'échantillonnage», disent les Sceptiques.

Notons que le réseau TVA, pour sa «série d'émissions complaisantes tentant de démontrer que les morts communiquent avec les vivants par l'entremise d'une table», baptisée *Rencontres paranormales*, était aussi en lice pour ce prix. Tout comme *Le Journal de L'Association des employés et employés du gouvernement du Québec* qui propose des «chroniques mensuelles de numéologie, de chiromancie et autres pseudopsychologies».

Le Devoir



GEORGES LAOUN OPTICIEN

Ami lecteurs, profitez de notre solde à partir d'aujourd'hui.

50%

20 ans au cœur de Montréal Bonne année à nos voisins supportez la communauté toujours heureux d'être là non-censurée en amour avec nos clients Joyeux Noël l'âme à la culture toujours les verres les plus minces toujours en fête encore à l'avant-garde invariablement la plus belle équipe longue vie à tous! encore les meilleurs verres Bon week-end à ceux qui ne célèbrent pas que les plus belles montures toujours accommodants à la recherche des meilleurs technologies naturellement dans votre quotidien encore à l'avant scène toujours jeunes et très heureux d'être là!

20 ans au cœur de Montréal Bonne année à nos voisins supportez la communauté toujours heureux d'être là non-censurée en amour avec nos clients Joyeux Noël l'âme à la culture toujours les verres les plus minces toujours en fête encore à l'avant-garde invariablement la plus belle équipe longue vie à tous! encore les meilleurs verres Bon week-end à ceux qui ne célèbrent pas que les plus belles montures toujours accommodants à la recherche des meilleurs technologies naturellement dans votre quotidien encore à l'avant scène toujours jeunes et très heureux d'être là!

*d'escompte sur toutes nos montures à l'achat de verres. *Exclusif Alain Mikl & Philippe Starck

M. CHAREST

JUSQU'OU FAUDRA-T-IL ALLER POUR SE FAIRE ENTENDRE ?



Les Cris de Waswanipi et Greenpeace s'unissent pour protéger la précieuse Vallée de la Broadback, l'une des dernières forêts intactes du Québec.

Depuis, EACOM Timber Corporation a fait preuve d'ouverture pour la création d'une grande aire protégée.

À vous de protéger la Vallée de la Broadback



Nation crie de Waswanipi

GREENPEACE

www.greenpeace.ca/sauvonslabroadback

ÉDITORIAL

Aide sociale

Le piège

Les systèmes d'aide sociale devraient soulager la pauvreté, non pas l'entretenir! On apprend plutôt que les prestataires de l'aide sociale sont dans la misère lorsqu'on leur consent un soutien de l'État, lequel s'assure en plus de les voir dépenser d'abord leurs économies. Il s'agit d'un véritable piège, celui de la précarité durable.

Les plus récentes statistiques dévoilées par la banque alimentaire Moisson Montréal confirment une augmentation de la clientèle de 22 % par rapport à 2009. D'autres signaux confirment l'omniprésence de la pauvreté: parmi les usagers des comptoirs alimentaires, on note une hausse de 40 % des familles soutenues par l'aide sociale.

Voilà pour les échos du terrain. Ils témoignent d'une détresse économique qui contraint les pauvres gens, celles pour qui l'on remplit ces jours-ci de très éphémères paniers de Noël, à quémander pour garnir leur table.

Voici maintenant pour le portrait théorique, rendu cette semaine par le Conseil national du bien-être social. Un survol pancanadien conforte le Québec dans une position moyenne, à mi-chemin entre la pire et le meilleur. De façon générale, le Conseil note que les hausses de prestations d'aide sociale n'ont absolument pas suivi le train de l'inflation. Le rapport insiste de manière troublante sur le fait que la plupart des personnes ayant présenté en 2009 une demande d'aide sociale «devaient pratiquement être dans la misère avant d'avoir droit aux prestations». Cela est anormal.

Les chiffres bruts traduisent mal la réalité des prestataires en chair et en os. Celle de cette femme monoparentale, début quarantaine, vivant avec sa fille de 15 ans. Elle est sous le choc d'une mise à pied — une pensée ici pour les employés d'Electrolux, de L'Assomption.

Après avoir épuisé les ressources de l'assurance-emploi et échoué dans la recherche d'un autre travail, elle se résigne à demander l'aide sociale. On lui répond qu'elle n'y a pas accès.

Pourquoi? Parce qu'elle a versé un petit pécule dans un régime enregistré d'épargne-études destiné à sa fille, de même qu'un petit montant dans un REER. Parce qu'elle possède sa propre maison, dont elle paie l'hypothèque. Bref, parce qu'aux yeux du régime, elle possède des actifs immobilisés et des liquidités qu'elle doit épuiser avant d'être dans la vraie «misère».

La suite de l'histoire? Cette femme, comme nombre d'autres, aura ensuite grand mal à s'extirper du cycle de la pauvreté, car les niveaux d'exemption de liquidités trop bas, conjugués à de faibles prestations, l'y auront enfoncée de manière quasi définitive. Elle encaissera d'abord son REER pour avoir accès à l'aide sociale. Avec ses prestations, elle ne pourra plus payer son hypothèque. Elle vendra donc sa maison, pour apprendre ensuite que ces profits générés — de nouveaux actifs — la privent du soutien de l'État. L'année suivante, elle paiera des impôts additionnels pour avoir encaissé ses REER.

Le Manitoba a récemment révisé sa politique relative aux avoirs liquides, pour permettre une exemption de 4000 \$ par personne — jusqu'à concurrence de 16 000 \$ par famille. Cette manière de faire tend à ramener l'aide sociale à une mesure temporaire plutôt qu'une chute vers la précarité permanente. L'état actuel de plusieurs régimes provinciaux place plutôt les bénéficiaires dans le dénuement le plus complet et les prive de leurs économies pour la retraite. Il s'agit d'une mesure coûteuse pour les États qui devront soutenir ces abonnés de longue durée incapables de se sortir du pétrin financier.

Règles anticollusion à Montréal

Laver plus blanc

Le maire Gérald Tremblay a été vexé par les remontrances du commissaire au lobbyisme, François Casgrain, qui juge incomplète la politique de gestion contractuelle adoptée mardi par le conseil municipal. Si ses commentaires sont arrivés tardivement, ce qui a pu heurter le maire, celui-ci a toutefois tort sur le fond. Sa politique comporte un trou important.

L'adoption de cette politique contractuelle est une obligation faite à toutes les municipalités du Québec par la loi 76 votée en mars dernier. Celle-ci vient encadrer le processus d'attribution des contrats par des organismes municipaux pour réduire les risques de collusion entre soumissionnaires. Des règles strictes sont édictées quant à la communication dite d'influence entre soumissionnaires ainsi qu'entre ceux-ci et les responsables municipaux. Chaque municipalité peut rédiger sa politique dans les termes qui lui conviennent, mais doit néanmoins respecter les principes définis par la loi.

La politique adoptée par Montréal mardi respecte la lettre de la loi 76, mais pas son esprit puisqu'elle ne couvre, note le commissaire au lobbyisme, que la période allant de l'appel d'offres à l'octroi du contrat. Or, les tentatives d'influence, on le sait, s'exercent généralement pendant la période qui précède l'appel d'offres. Il aurait fallu prévoir, selon François Casgrain, que toute personne communiquant pendant cette période avec un titulaire d'une charge publique pour discuter ou obtenir des informations sur un contrat soit inscrite au registre des lobbyistes.

Le maire Tremblay, une fois sa mauvaise humeur passée, devra faire cette correction. Il a une double obligation de donner l'exemple. Montréal, étant la plus grande ville du Québec, a un devoir d'exemplarité en raison de la valeur des contrats qu'elle attribue. Notons que de plus petites villes, comme Victoriaville — que nous avons choisie au hasard à titre de comparaison —, ont adopté une politique plus sévère que Montréal. Par ailleurs, il faut lui rappeler que la loi 76 a pour origine les nombreuses allégations de collusion dans l'attribution de contrats par Montréal. Souvenons-nous du fameux contrat des compteurs d'eau qui a dû être annulé.

Sur le plan des principes, le maire sera d'accord, mais il entretient des restrictions mentales inquiétantes. L'illustre aussi sa décision de retirer au vérificateur général de la ville la responsabilité de la ligne éthique servant à recueillir sous le sceau de la confidentialité des informations concernant de possibles infractions de nature déontologiques. Cette responsabilité est confiée au contrôleur de la ville, qui relève directement de l'administration Tremblay et qui offre donc moins de garanties quant au respect de la confidentialité. C'est là un geste qui ne peut que créer un doute bien inutile quant à la volonté de l'administration montréalaise de laver plus blanc et qui a besoin de laver plus blanc en raison du passé.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSE BOILEAU

Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



LETTRES

Pas de Père Noël pour les peuples

Le Québec a connu un automne pas mal chaud. Certains veulent creuser le sol un peu partout pour extraire du gaz de schiste. Pour eux et seulement pour eux, il y a là un trésor enfoui qui rapporte beaucoup. D'autres se préparent à opérer des mines à ciel ouvert dans des régions magnifiques. Ceux-là croient au Père Noël, mais seulement pour eux, pas pour les gens qui vivent au bord des futures mines. Et il y a ce vieux Harry, un projet pétrolier dans le golfe du Saint-Laurent qui émerveille des corsaires des mers, mais angoisse terriblement les gens des Îles-de-la-Madeleine.

Au même moment, Sophie a dû aller dans le privé pour avoir une coloscopie dans les délais requis. Heureusement, car elle vient d'être opérée pour un cancer. Marguerite, mère monoparentale, a travaillé durement cet automne, mais ira chercher quand même son panier de Noël dans un organisme communautaire. Karim se cherche encore un emploi malgré ses diplômes. Simon, 10 ans, attend depuis un an qu'une orthophoniste s'occupe de lui. Un futur décrocheur? Pendant ce temps, notre gouvernement s'amuse à refuser une enquête que tout le monde réclame. La population est vraiment «tannée» de lire des articles sur des dirigeants politiques, des affaires et de la finance dont le complet bien taillé ne masque même plus l'arrogance, la collusion et l'égoïsme viscéral.

Si je croyais au Père Noël, je lui ferais des suggestions de cadeaux: pour Jean Charest, le livre *Mille et une activités pour profiter de sa*

retraite de François Bernatchez; pour les dirigeants de Junex, Gastem, Talisman, Corridor Ressources et tutti quanti, le film de Jean Lemire sur son voyage en Antarctique (pour comprendre l'ampleur du gâchis environnemental); pour les grands philanthropes qui donnent généreusement aux bonnes œuvres mais se défilent devant l'impôt, une visite des inspecteurs du ministère du Revenu.

Mais pour Sophie, Marguerite, Karim et Simon, je lui demanderais ceci: une lettre signée de sa main pour leur expliquer qu'il ne leur fera pas de cadeau. Et que personne ne leur en fera. La seule façon d'en sortir, pour elles et eux, c'est le rassemblement solidaire des femmes et des hommes de bonne volonté pour crier leur désir fou d'en finir avec ces folies, ces injustices, cette inhumanité. Et qu'advienne le temps de l'espoir et des projets collectifs qui font rêver dans les maisons, les quartiers, les villages.

Françoise David
Présidente de Québec solidaire
Montréal, le 15 décembre 2010

Performance du système ou de certains élèves?

Alors que l'on critique sans cesse notre système d'éducation, le Programme international pour le suivi des acquis (PISA) de l'OCDE donne une très bonne note aux élèves québécois lors de l'évaluation en 2009. Donc, notre système scolaire s'avère remarquable, n'est-ce pas? Toutefois, avant de sabler le champagne, quelques questions mériteraient une

réponse. Tout d'abord, le Québec a-t-il obtenu un échantillon représentatif d'écoles et d'élèves? Le taux de participation des écoles sélectionnées par le PISA a été de 69 % au Québec, tandis qu'il se situait entre 94 et 100 % dans les autres provinces canadiennes. Par ailleurs, au Québec, 52 écoles des 245 participantes ont été exclues de l'analyse par le PISA, parce que le taux de participation des élèves y a été de moins de 50 %. Comment ces exclusions ont-elles pu modifier les résultats de l'étude? Pourquoi certaines écoles se sont-elles exclues de l'évaluation? Globalement, le taux de participation des élèves au Québec a été de 71 %, comparé à 80-88 % dans les autres provinces. Les parents québécois devaient consentir par écrit à ce que leur adolescent participe à l'évaluation, la liberté de choix oblige, je suppose... Comment l'exclusion de ces élèves a-t-elle pu influencer les résultats? Autre fait à noter, les aptitudes en lecture ont diminué de façon significative pour les élèves québécois entre 2000 et 2009. Pourquoi? Heureusement, les acquis en mathématiques et en sciences sont demeurés stables et situent les adolescents évalués dans le peloton de tête international. Comme tout le monde, je voudrais me réjouir de la performance de nos jeunes et féliciter notre système scolaire. Sans doute, le Québec possède-t-il d'excellentes écoles et d'excellents élèves: les résultats du PISA le reflètent. Par contre, j'aimerais que l'on me rassure que nous tenons entre nos mains un portrait général de notre système d'éducation et non une image de nos plus brillants adolescents.

Jana Havrankova
Saint-Lambert, le 14 décembre 2010

LIBRE OPINION

Mon beau sapin

GABRIEL RACLE
Ottawa

Chaque année, pour Noël, près de 40 millions d'arbres naturels sont vendus en Amérique du Nord, dont de 5 à 6 millions proviennent du Canada et surtout du Québec. D'où nous vient cette tradition qui associe Noël et sapins, au sens générique du terme puisque tous ces arbres ne sont pas des sapins?

Il faut se rappeler que Noël coïncide avec l'ancienne fête du solstice d'hiver, récupérée et christianisée par l'Église de Rome au IV^e siècle. Les Saturnales, comme se dénommaient ces fêtes, étaient une période de réjouissances associées à Saturne, dieu des semailles et de l'agriculture, où l'on célébrait le retour de la lumière, du soleil, de la vie.

On offrait des cadeaux: des porte-bonheur, du miel, des gâteaux, de l'or, on décorait les maisons avec du lierre, des branches de houx et du gui, autrement dit des plantes vertes même en hiver qui marquaient bien le symbolisme des célébrations.

En fait, il semble que toutes les civilisations anciennes aient célébré, d'une manière ou d'une autre, le solstice d'hiver, qui marque le retour des jours plus longs et celui du soleil, autrement dit le retour à la vie.

C'est sans doute de ce tréfond plus ou moins obscur qu'a pris naissance la tradition de l'arbre de Noël que nous connaissons aujourd'hui. Un texte de 1521, des archives de la ville de Sélestat, en Alsace, est aujourd'hui la plus ancienne mention écrite que l'on connaisse au sujet d'un arbre de Noël. Des archives un peu plus tardives, mais toujours du XVI^e siècle, démontrent

que la tradition est déjà très populaire.

Ce n'est cependant qu'à partir de 1600 que l'on parle de la décoration de ces arbres: en Alsace toujours, on trouve des roses, des pommes, des confiseries et de petits gâteaux. En Allemagne, vers 1605, on trouve des arbres parés de décorations. Il pourrait s'agir de la reprise de vieilles traditions germaniques associées à la décoration d'arbres lors de l'ancienne célébration de Yule, la fête du solstice d'hiver.

Si les roses symbolisent la Vierge, les pommes évoquent l'arbre de la connaissance du bien et du mal du paradis d'Adam et Eve, canonisés par les églises orientales et fêtes le 24 décembre. C'est ce symbolisme qui sera développé au moment de la Réforme, vers 1560, par les églises protestantes qui refusent d'utiliser la crèche des catholiques. La tradition du sapin de Noël se répand ainsi dans l'Europe protestante, l'Allemagne, les pays scandinaves.

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, on commence à illuminer les sapins. On plaçait des coquilles de noix remplies d'huile dans laquelle flottait une petite meche, un peu à la manière des anciennes lampes romaines, puis de petites bougies apparentes. C'est à partir de 1880 qu'on a pu voir aux États-Unis les premières décorations avec des ampoules électriques, bien rares car très chères.

En effet, le sapin de Noël avait fait du chemin. En 1738, Marie Leszczyńska, épouse du roi Louis XV et reine de France, introduit un sapin de Noël décoré au château de Versailles. Or, bien que d'origine polonaise, elle avait vécu en exil dans la ville alsacienne de Wissembourg. Un siècle plus tard, en 1837, Hélène de Mecklembourg, duchesse d'Orléans, d'origine allemande, installe un sapin

de Noël aux Tuileries à Paris.

Au Canada, c'est le général allemand Von Reidesel, commandant des troupes britanniques en garnison à Sorel, qui, en 1741, dresse et illumine le premier sapin de Noël, avant même l'Angleterre, d'où la tradition va se répandre en Amérique du Nord. Ce n'est qu'en 1841 que le mari de la reine Victoria, le prince Albert, d'origine allemande, fait installer un arbre de Noël au château de Windsor. De la cour, la mode du sapin de Noël s'est répandue au fil des ans dans les divers milieux sociaux.

À l'époque victorienne, on posait le sapin sur une table recouverte d'une nappe de damas blanc. On le décorait avec des guirlandes, des bonbonnières et des fleurs en papier. Les premiers sapins de grandes dimensions seraient apparus vers la fin du XIX^e siècle. La boule de Noël, qui décore les sapins, est née à Meisenthal, en France, pour remplacer des pommes mises à mal par l'hiver rigoureux de 1858. Un artisan verrier avait alors eu l'idée de créer des boules représentant une pomme. La boule de Noël était née.

La tradition du sapin à Noël est bien une subsistance des anciennes fêtes de l'équinoxe d'hiver, d'origine germanique, marquée par cette idée que les arbres à feuilles persistantes représentent le renouveau de la vie, comme le retour du soleil. [...]

Quant à la chanson *Mon beau sapin*, c'est l'adaptation d'une chanson allemande, *O Tannenbaum*, dont la première version connue des paroles date de 1550. La version la plus célèbre est celle de 1824, de l'organiste allemand Ernst Anschütz. Cette chanson a été adaptée dans de nombreuses langues.

IDÉES

Périmètre de sécurité nord-américain

Plus de bénéfiques que d'inconvénients

STÉPHANE ROUSSEL
JUSTIN MASSIE

Respectivement professeur titulaire à l'Université du Québec à Montréal et professeur adjoint à l'Université d'Ottawa, ainsi que titulaire et membre de la Chaire de recherche du Canada en politiques étrangère et de défense canadiennes

Le *Globe and Mail* révélait récemment que le Canada et les États-Unis sont à négocier les termes d'une entente qui formaliserait le «périmètre de sécurité» nord-américain. Concrètement, cette entente porterait sur une approche intégrée du contrôle des personnes et des marchandises entrant en Amérique du Nord et de l'échange d'information entre les autorités des deux pays.

L'idée de périmètre de sécurité a été évoquée pour la première fois en 2000 par l'ambassadeur des États-Unis au Canada, Gordon D. Giffin, et désigne un ensemble de mesures visant à faciliter la circulation des personnes et des marchandises entre le Canada et les États-Unis, tout en renforçant les contrôles contre les menaces venant de l'extérieur du continent.

Ces mesures sont essentiellement de trois ordres: le renforcement de mesures existantes et l'approfondissement de la coopération entre les autorités civiles et militaires des deux pays; le recours systématique aux technologies de pointe, dont la biométrie; l'harmonisation des politiques et des réglementations nationales dans les domaines du contrôle des frontières, de l'échange de renseignements et de l'application des lois.

Prolongement

Ce sont surtout les mesures relevant du troisième point qui rendent le concept difficilement acceptable pour les Canadiens, puisqu'elles signifient qu'Ottawa doit s'ajuster à la réglementation et aux procédures américaines. Voilà qui explique pourquoi Michael Ignatieff accuse le premier ministre Harper de participer «à des négociations secrètes qui compromettent la souveraineté et la liberté des Canadiens».

Le premier ministre Chrétien avait formellement banni, dès octobre 2001, l'expression du vocabulaire officiel du gouvernement canadien; pourtant, dans les faits, un «périmètre» devait être mis en place dans les mois suivants. L'adoption par Ottawa de mesures antiterroristes, la signature d'ententes bilatérales sur la coopération aux frontières, dont la mise en place d'une «frontière intelligente», ou encore la création d'institutions de sécurité très semblables des

deux côtés de la frontière sont autant d'initiales qui relèvent de la notion de périmètre —, ceci même si l'on refusait des les qualifier ainsi. Les négociations qui seraient en cours doivent donc être perçues comme le prolongement de ce qui existe déjà.

Les logiques du périmètre de sécurité

La création d'un tel périmètre de sécurité répond à trois logiques solidement ancrées dans la politique étrangère canadienne. La première est d'ordre économique: le Canada est un État marchand dont la prospérité dépend étroitement du commerce international. Puisque ce commerce s'effectue avant tout avec les États-Unis (75 % des exportations et plus de la moitié des importations en 2009), la préservation d'une frontière ouverte constitue un impératif vital pour la prospérité du Canada. En faisant des concessions destinées à rassurer les États-Unis en matière de sécurité, le Canada espère ainsi réduire les obstacles à la libre circulation transfrontalière. Il s'agit d'éviter un second 12 septembre 2001, jour où la frontière canado-américaine fut fermée temporairement par les autorités américaines.

La seconde logique est d'ordre stratégique. Depuis 1938, la relation de sécurité entre le Canada et les États-Unis est fondée sur une entente de réciprocité limitée. D'un côté, les États-Unis s'assurent de protéger le Canada contre toutes menaces provenant de l'extérieur du continent. De l'autre, le Canada s'engage à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour éviter que son territoire serve de base d'opérations à des ennemis de son voisin du Sud.

La troisième logique, plus récente, est de nature politique. De nombreux Canadiens croient qu'Ottawa doit aligner plus clairement ses politiques sur celles de Washington. En effet, puisque les États-Unis sont les seuls à pouvoir maintenir l'ordre et la stabilité du système international, de même que la sécurité et la prospérité du Canada, il est du devoir et de l'intérêt du Canada d'appuyer les politiques assurant la préservation de l'hégémonie américaine.

Coûts et bénéfices d'un périmètre

Si la création d'un périmètre semble répondre aux intérêts fondamentaux du Canada, ce n'est pas sans raison que Jean Chrétien refusait d'en reconnaître l'existence, tant les conséquences étaient politiquement explosives. En premier lieu, plusieurs craignaient que «l'harmonisation» des mesures de sécurité mène à une forme d'américanisation de l'organisation et de la gestion de la sécurité au Canada, d'une manière qui brime certaines valeurs chères aux Canadiens, telles que le respect des droits individuels (dont la protection des renseignements sur la vie privée).



REBECCA COOK REUTERS

L'harmonisation des politiques et des réglementations nationales dans les domaines du contrôle des frontières, de l'échange de renseignements et de l'application des lois est le volet du périmètre de sécurité le plus difficilement acceptable pour les Canadiens.

En second lieu, en s'associant ainsi aux États-Unis, le Canada risque de perdre une partie de son identité internationale et de projeter l'image d'un pays servilement à la remorque de Washington. Il perd alors de sa crédibilité comme interlocuteur indépendant et peut devenir une cible pour les ennemis des États-Unis.

Enfin, en troisième lieu, plusieurs questions liées à l'évolution de ce périmètre restent encore sans réponse. La plus délicate est certainement celle de la place que devra presque inévitablement occuper le Mexique. Pour l'heure, il ne s'agit que de discussions bilatérales, mais si elles devaient s'engager sur un plan trilatéral (comme le voudraient les impératifs de l'Accord de libre-échange nord-américain), ceci ouvrirait une véritable boîte de Pandore dans la mesure où les ajustements qu'exigeront l'intégration de ce pays et les difficultés qui en surgiront seront particulièrement difficiles à mettre en œuvre.

Règles claires

Bon nombre de ces craintes alimentent encore aujourd'hui la réflexion. Toutefois, les bénéfices d'un périmètre l'emportent sur les inconvénients. D'une part, aucun gouvernement en place à Ottawa ne peut se permettre un nouveau ralentissement brutal des échanges comme cela s'est produit le 12 septembre 2001. D'autre part, il vaut mieux un accord imparfait que pas d'accord du tout. Des règles claires entre les deux pays, établies avant qu'une crise majeure ne surgisse, constituent sans doute la meilleure garantie dont dispose Ottawa pour résister aux dérapages et aux dérives sécuritaires toujours possibles aux États-Unis.

À ces considérations s'ajoute le fait qu'en officialisant ce qui existe déjà de manière parcelaire, le gouvernement Harper devrait dès lors répondre de ses décisions au Parlement, plutôt que de se taire sous prétexte qu'il ne s'agit que de rumeurs colportées par les médias.

Multiculturalisme interculturel

Les défis politiques de la diversité

JACK JEDWAB

Directeur général de l'Association d'études canadiennes

Au cours de la dernière décennie, les modèles multiculturels de gestion de la diversité ont été l'objet de critiques montantes dans plusieurs pays d'immigration. Le Canada ne fait pas exception. En effet, dans un éditorial du *Globe and Mail* (8 octobre 2010), on est allé jusqu'à proposer que le terme «multiculturalisme» soit rayé de notre vocabulaire national.

Plusieurs détracteurs au Québec et ailleurs au Canada ont favorablement accueilli la suggestion du *Globe*. Ici, certains insistent pour dire que les politiques multiculturelles fédérales sont en contradiction avec l'approche du Québec, que des décideurs décrivent très souvent comme étant interculturelle.

Bien que des preuves soient rarement offertes, quelques intellectuels québécois prétendent que la majorité des Québécois sont opposés à la politique multiculturelle du Canada. Pourtant, lorsqu'on a demandé à ces derniers (sondage Léger Marketing, mai 2010) «quelles sont les mesures prises par le gouvernement du Canada pour promouvoir le multiculturalisme», quelque 90 % des Québécois ont dit ne pas savoir. Bien que la proportion soit de 50 % dans le reste du Canada, leurs réponses sont très souvent inexacts.

Dichotomie

En fait, au Québec ainsi que dans le reste du Canada, la politique multiculturelle est très méconnue. Souvent, les critiques sont peu fondées et basées sur des éléments qui ne sont pas contenus dans la politique ou le programme. Souvent aussi, la dichotomie qui oppose le multiculturalisme à l'interculturalisme sonne faux. En réalité, l'approche des deux gouvernements est mieux caractérisée comme étant de l'interculturalisme multiculturel (ou du multiculturalisme interculturel).

La lecture du programme multiculturel fédéral (à laquelle trop peu de gens s'adonnent) nous

permet de clarifier les choses. Le programme fédéral de 2010 favorise:

- la compréhension interculturelle et interprofessionnelle;
- la commémoration et la fierté civiques;
- le respect des valeurs démocratiques fondamentales.

Contrairement à ce que de nombreux critiques prétendent, le gouvernement fédéral ne finance ni festivals ethniques, ni institution ethnoculturelle, ni non plus de langues ethniques minoritaires.

Quel est le message?

Le vrai débat sur le multiculturalisme au Québec et ailleurs est au sujet du message transmis aux citoyens lorsqu'on invoque ce terme. Les détracteurs soutiennent qu'en invoquant le mot «multiculturalisme», on encourage les immigrants et leurs enfants à préserver leur culture d'origine au détriment de l'identité nationale, faisant ainsi obstacle à leur intégration à la communauté majoritaire.

Par exemple, dire aux immigrants que leur société est multiculturelle les incite à vivre aux côtés les uns des autres, formant ainsi des ghettos. Pourtant, même si elles sont loin de se considérer comme étant multiculturelles, les grandes villes de la France et des États-Unis présentent des degrés plus élevés de concentration résidentielle de minorités visibles que le Canada. D'ailleurs, il en va de même pour le Québec «interculturel».

Sur la question de l'identité nationale, tandis que les critiques à l'extérieur du Québec ont fait valoir que le renforcement de l'attachement des minorités ethniques nuit à l'identité canadienne, de nombreux critiques du Québec ont fait valoir que le multiculturalisme fédéral renforce l'attachement au Canada au détriment de l'identification avec le Québec.

Charte des droits

Malgré le débat constant à propos de sa définition, le multiculturalisme demeure un terme au

quel une majorité de Canadiens réagissent favorablement. Un sondage de juin 2010 effectué par la firme Léger Marketing révèle que 73 % des Canadiens réagissent positivement au terme multiculturalisme (y compris 71 % des Québécois). D'ailleurs, des Canadiens ayant répondu très positivement au multiculturalisme, quelque 65 % ont une opinion très positive de la Charte des droits et libertés par rapport à ceux qui ont une vision négative du multiculturalisme, et desquels 22 % seulement ont une réaction positive à la Charte.

Parmi ceux ayant répondu très positivement au multiculturalisme, quelque 87 % ont une opinion très positive du terme «égalité» par rapport à ceux qui possèdent une vision négative du multiculturalisme, et desquels seulement 21 % ont une réaction positive au terme «égalité».

Francophones

Historiquement au Québec, la critique du multiculturalisme a signalé une autre préoccupation. Lorsqu'elle fut introduite en 1971, des décideurs québécois de l'époque ont soutenu que la politique donnerait à la population du Canada français un statut et une reconnaissance égaux à n'importe quel autre groupe ethnique du Canada. Elle contribuerait donc à l'assimilation des francophones à l'extérieur du Québec et empêcherait la population des minorités ethniques d'apprendre la langue française.

Toutefois, la politique du multiculturalisme ne peut être tenue responsable des importants défis contemporains que vivent les francophones hors Québec. Cette idée suppose que la politique du multiculturalisme n'est pas affectée par d'autres politiques et notamment celle des langues officielles. Avec son engagement à soutenir la vitalité des communautés francophones hors du Québec, le gouvernement fédéral investit plusieurs centaines de millions de dollars chaque année afin d'offrir des services en langue française et pour des institutions minoritaires de langue française. En revanche, une vingtaine de millions de dollars par année est investie dans le programme

multiculturel, dont une grande partie des objectifs cible les échanges interculturels.

Réalité démographique

Les sondages d'opinion révèlent que les Canadiens qui considèrent le multiculturalisme de façon positive sont plus susceptibles de soutenir les minorités de langue officielle et la dualité linguistique. Ceux qui n'aiment pas le multiculturalisme sont beaucoup moins susceptibles d'offrir de tels appuis. En outre, le triste état de la connaissance de la langue française hors du Québec est principalement attribuable à la réalité démographique dans laquelle les non-francophones ont un contact insuffisant avec les francophones.

Cela dit, les allophones ont un degré légèrement plus élevé de connaissance de la langue française que les anglophones dans le reste du Canada. Si un groupe est moins sympathique au fait français à l'extérieur du Québec, ce n'est pas tant les multiculturalistes que ceux qui font campagne pour une plus grande autonomie provinciale, laquelle cite par exemple une plus grande présence de gens de langue chinoise que de francophones dans certaines régions du pays. Les engagements législatifs du Canada envers les minorités de langue française ne sont pas sapés par les politiques multiculturelles du pays.

Il est tout à fait concevable de reconnaître les droits historiques des minorités de langue française, l'existence de la nation québécoise tout en reconnaissant que le Canada et le Québec possèdent des populations ethniquement diversifiées. Il existe certainement des différences d'opinions entre les Québécois et d'autres Canadiens lorsqu'il s'agit de l'intégration des immigrants, mais en pratique, cependant, la politique et le programme en matière de gestion de la diversité sont relativement similaires — du multiculturalisme interculturel.

Cela dit, il demeure nécessaire de poursuivre le débat à savoir si, au Québec et dans le reste du Canada, nos politiques et nos pratiques sont les mieux adaptées à l'évolution des défis de la gestion de la diversité.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair-Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francœur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Caroline Montpetit (affaires sociales), Brian Myles (justice), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Philippe Papineau (pupitre); information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzeiti et Guillaume Bourgault-Côté (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Alec Castonguay et Kathleen Lévesque (reporters); information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre); information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins, Éric Desrosiers et Alexandre Shields (reporters), Dominique Reny (pupitre); information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Émilie Folie-Boivin (pupitre); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Michel Garneau (caricaturiste); Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices); Paul Cauchon et Benoît Mungser (responsables du site internet), Laurence Clavel (pupitre internet), Marie-Pier Frappier, Émilie Parent-Bouchard et Édenne Plamondon-Émond (commis internet); Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); Geneviève Tremblay et Sophy Lambert-Racine (commis à la rédaction); DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bihéret (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ Sylvain Grimard (directeur adjoint), Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Stéphanie Déziel, Amel Eilman, Véronique Langlois, Simon Lanoie, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebât (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire); PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits; INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Sonia Chamberland (en remplacement de Caroline Simard) (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Luce Houde-Brisebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion); ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

ACTUALITÉS

TRANSITIONS

SUITE DE LA PAGE 1

Mais c'est une autre statistique qui a étonné la coordonnatrice du Programme d'analyse et de valorisation des données longitudinales de l'ISQ, Hélène Desrosiers. «Il y a au moins 5 % des enfants qui vivent trois transitions entre la naissance et six ans, ce n'est pas négligeable», a-t-elle souligné.

Une vie familiale mouvementée

Toutefois, selon Hélène Desrosiers, il ne faut pas tirer des conclusions hâtives et croire que les petits vivant entourés de leurs deux parents subissent moins de bouleversements pour autant.

Les données montrent qu'au moment où ils fréquentaient la maternelle, environ 25 % des en-

fants avaient au moins un parent éprouvant des difficultés conjugales importantes. «Dans les familles apparemment intactes, il y a beaucoup de parents qui vivent la détresse conjugale et l'enfant est exposé à cela», a souligné Mme Desrosiers, ajoutant qu'il faut déboulonner le mythe du «long fleuve tranquille» chez ce type de ménage.

«Il ne faut pas stigmatiser plusieurs types de familles puisque dans certains cas, la rupture peut être bénéfique», avertit-elle, avant de préciser qu'il ne faut pas voir les choses en noir et blanc. «C'est complexe, il ne faut pas dire que certains groupes sont désavantagés sans nuances», a insisté la coauteure du fascicule.

Même si un grand nombre de recherches montrent que la coopération entre les ex-conjoints constitue un facteur déterminant de l'adaptation des enfants à la séparation de leurs parents, 12 % des mères affirment que le climat de la relation avec leur ex-conjoint était «mau-

vais» ou «très mauvais», souligne l'ISQ. Malgré tout, la moitié des mères séparées se disent satisfaites de la participation parentale et financière de leur ex-conjoint.

Parmi les enfants fréquentant l'école maternelle dont les parents étaient séparés, 40 % vivaient avec leur mère tout en visitant leur père régulièrement, alors que 20 % ne le voyaient jamais.

Les données présentées dans le fascicule portent sur un échantillon d'environ 1500 enfants suivis de la naissance à six ans dans le cadre de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ 1998-2010), dont l'objectif est de comprendre les trajectoires qui, pendant la petite enfance, conduisent au succès ou à l'échec lors du passage dans le système scolaire.

*Le Devoir
Avec La Presse canadienne*

COUR

«Les couples qui ne se marient pas sont présumés vouloir demeurer en marge du droit matrimonial»

SUITE DE LA PAGE 1

de fait», de sorte que le gouvernement ne pourrait même pas aménager un régime juridique distinct pour les conjoints de fait s'il le voulait. De ce raisonnement découle l'inévitable pèlerinage à Ottawa. Le ministre Fournier veut connaître «le véritable terrain de jeu, la marge de manœuvre du législateur face aux chartes».

Question de justice

La Cour d'appel a invalidé un pan entier du Code civil, le 3 novembre dernier, dans un jugement favorable à l'ex (surnommée «Lola») d'un homme d'affaires fortuné.

Le tribunal a jugé que l'État québécois fait preuve de discrimination à l'égard des conjoints de fait en les traitant différemment des époux mariés et des conjoints reconnus par une union civile dans les cas de rupture. Les conjoints de fait ne peuvent pas réclamer de pension alimentaire entre eux, alors que les époux et les conjoints unis civilement le peuvent.

Selon l'analyse de la Cour d'appel, cette différence de traitement perpétue le stéréotype selon lequel l'union libre est moins sérieuse et durable que le mariage ou l'union civile, et qu'elle mériterait par conséquent une moins grande forme de protection.

La Cour d'appel a cependant accordé un délai d'un an au législateur pour réécrire la disposition invalidée du Code civil (l'article 585). En se tournant vers la Cour suprême, le ministre Fournier prolonge le délai de grâce jusqu'à ce qu'un jugement définitif sur le fond soit rendu. A moins que la Cour suprême refuse carrément d'entendre l'affaire, ce qui est une possibilité bien réelle.

La Cour d'appel a rendu un jugement étoffé, et les trois juges étaient unanimes sur le caractère discriminatoire de l'article 585. Par ailleurs, les juges du plus haut tribunal du Québec se font une fierté (bien discrète) d'avoir un très haut taux de succès en Cour suprême.

Le ministre Fournier a nié qu'il cherchait ainsi à gagner du temps. «L'important, c'est de voir quelles sont nos marges de manœuvre, parce que le jugement de la Cour d'appel assimile conjoints et gens mariés sans aucune différence», a-t-il répété.

M. Fournier a insisté à plusieurs reprises sur l'esprit des nombreuses réformes du droit familial au Québec, qui allaient toutes dans le sens de «la liberté de choisir». «Ces choix politiques ne reposent non pas sur l'indifférence ou le mépris, mais sur la liberté contractuelle et le respect de l'autonomie de volonté des conjoints de fait. Les couples qui ne se marient pas sont présumés vouloir demeurer en marge du droit matrimonial. Ceux qui souhaitent néanmoins obtenir un certain encadrement juridique peuvent conclure une convention d'union de fait ou s'unir civilement», a-t-il dit.

Occasion ratée

Le Québec est la seule province canadienne qui demeure muette sur les obligations entre conjoints de fait en cas de rupture. Situation d'autant plus surprenante que 1,2 million de couples vivent en union libre. C'est plus du tiers de tous les couples.

La directrice générale de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMQRQ), Sylvie Lévesque, déplore l'occasion ratée par le gouvernement Charest. «Le fruit était mûr pour faire une commission parlementaire», a-t-elle dit.

Mme Lévesque ne comprend pas le raisonnement du ministre Fournier, qui se tourne vers la Cour suprême pour obtenir des balises, plutôt que de mobiliser les juristes de l'État autour de la rédaction d'un projet de loi en bonne et due forme. «Pourquoi ne fait-il pas lui-même le débat?, se questionne-t-elle. Il y a assez de balises dans le jugement de la Cour d'appel.»

La FAFMRQ disposait du statut de partie intervenante dans l'affaire «Lola contre Eric», aussi bien en Cour supérieure qu'en Cour d'appel. L'organisme a fait valoir de nombreux arguments, retenus par la plus haute cour du Québec en faveur des conjoints de fait. Compte tenu des coûts inhérents à une contestation en Cour suprême, la Fédération n'est pas certaine d'être de la partie, cette fois.

Mme Lévesque déplore par ailleurs que le débat ait été perverti par les tenants du libre-choix. «Présentement, le Code civil dit que les conjoints de fait avec des enfants ne sont pas reconnus comme une famille, résume-t-elle. L'arrêt de la Cour d'appel ne nie pas cette liberté de choix. Il tient seulement compte de la réalité au Québec, et il met à jour le Code civil. Ça n'ouvre pas automatiquement la porte à une pension.»

A son avis, deux conjoints de fait qui ont des enfants doivent être considérés comme une famille en cas de rupture. Aux yeux du fisc et de l'aide sociale, ils le sont déjà après une année de cohabitation. Pourquoi en serait-il autrement en cas de séparation, se demande-t-elle?

Le Devoir

Le Devoir



AGENCE FRANCE-PRESSE

Les installations de la pétrolière Syncrude à Fort McMurray, en Alberta

SABLES

SUITE DE LA PAGE 1

gouvernements et ses verdicts font autorité. Parmi les experts qui y ont participé, on retrouve deux Québécois, le Dr Pierre Gosselin, de l'Institut national de santé publique du Québec, et le professeur René Therrien, un spécialiste en hydrogéologie de l'Université Laval.

Le Sierra Club du Canada et l'Institut Pembina ont immédiatement réagi hier à la divulgation de ce bilan scientifique en réclamant un moratoire sur tout nouveau projet d'exploitation jusqu'à ce que les règles d'évaluation aient été resserrées.

«Les pouvoirs réglementaires des gouvernements de l'Alberta et du Canada, indique le bilan de la Société royale, ne semblent pas s'être adaptés à l'expansion de l'industrie des sables bitumineux au cours des dix dernières années. Les évaluations environnementales auxquelles se fient les décideurs pour déterminer si les projets proposés dans l'intérêt public présentent des lacunes importantes par rapport aux meilleures pratiques internationales. Il est crucial d'améliorer l'accès aux données environnementales permettant d'évaluer l'impact cumulatif des projets», ajoute le rapport.

«D'une manière générale, poursuit le bilan scientifique, nous notons l'insuffisance de l'évaluation globale du risque de désastres technologiques et de catastrophes naturelles, de l'évaluation des impacts sur la santé communautaire (négatifs et positifs), de l'évaluation intégrée des impacts écologiques cumulatifs et de l'évaluation des impacts socio-économiques régionaux. L'évaluation des impacts cumulatifs exige une bien meilleure intégration de la collecte et de l'analyse des données que ne le permettent les pratiques actuelles.»

Le rapport précise que pour évaluer les impacts cumulatifs, comme l'exige notamment la Banque mondiale dans les pays en développement, il faut d'abord établir la capacité de support du milieu afin de déterminer les seuils critiques que l'accumulation des projets ne doit pas franchir d'autant plus, notent les chercheurs, que les technologies de nettoyage des étangs toxiques et de restauration des milieux humides ne sont vraiment pas à point.

Faussetés et demi-vérités

Mais le rapport est tout aussi mordant par rapport à plusieurs demi-vérités et faussetés qui circulent sur les sables bitumineux. Depuis 40 ans, note le rapport, ils ont perturbé globalement un territoire de 642 km², soit 90 % de la surface de la ville d'Edmonton. Si tout le territoire riche en pétrole était exploité, la perturbation globale toucherait 4800 km², soit l'équivalent des deux tiers du territoire chambardé par le développement de la région de Toronto ou la moitié du territoire inondé au Québec par les projets hydroélectriques de la Baie James.

Pour les chercheurs, il est faux de prétendre, comme on le lit souvent sur Internet, qu'il s'agit du «projet le plus destructeur sur le plan environnemental sur Terre».

L'exploitation des sables bitumineux produit 10 % de l'ensemble des résidus miniers au Canada. Le pompage des eaux de surface «ne représente certainement pas un prélèvement insoutenable du débit d'eau de la rivière Athabasca». Les émissions de toxiques, précise le rapport, sont marginales par rapport au bilan canadien global.

De plus, ajoute le rapport, «on n'a pas présenté de preuve irréfutable que l'exploitation des sables bitumineux pollue de façon importante les eaux de surface. La situation est moins claire pour la pollution des nappes aquifères, mais rien ne prouve que

la pollution potentielle de l'eau souterraine locale ou régionale soit substantielle, à l'échelle nationale et plus forte raison à l'échelle mondiale.»

Cependant, la croissance rapide de cette exploitation a annulé par son ampleur la réduction des émissions de gaz à effet de serre obtenue par la réduction de 39 % de «l'intensité» énergétique de cette production depuis 1990. La technologie actuelle, note la Société royale, malgré ses progrès «considérables», compromet la «capacité du Canada à remplir ses engagements pris auprès de la communauté internationale pour la réduction globale de ses émissions».

Côté pollution, rien ne permet de penser que l'exposition de la population de Fort Chipewyan aux contaminants provenant des sites exploités «puisse suffire à entraîner une augmentation des cas de cancer dans la région», comme le répètent les médias. Mais, ajoute aussitôt le bilan, les inquiétudes des autochtones ne doivent pas être prises à la légère et les indicateurs de santé publique dans la région de Wood Buffalo, une ville champignon, sont en bas de toutes les autres régions de l'Alberta, un signal à prendre très au sérieux.

Les chercheurs estiment enfin que les activités d'extraction ne menacent pas «encore» ou «maintenant» les écosystèmes de la région, mais que les gouvernements devraient se préoccuper très sérieusement des impacts de cette industrie sur les eaux souterraines, dont on ne sait rien présentement. La pollution atmosphérique est, elle aussi, préoccupante en raison des émissions acides de NO_x à l'échelle régionale et nationale.

D'autres rapports ont déjà souligné qu'une partie de cette pollution acide mal contrôlée traverse la baie d'Hudson et frappe le nord du Québec et de l'Ontario, où la capacité tampon des sols est particulièrement faible.

Le Devoir

HYDRO

SUITE DE LA PAGE 1

du gouvernement du Québec. Un ingénieur de niveau III au gouvernement touche un salaire de 81 742 \$, tandis que le même ingénieur chez Hydro-Québec empêche 103 245 \$, pour un écart de 26 %, salaire auquel s'ajoute une prime d'«intérêt» de 4,5 % en fonction des résultats de la société d'État. Il s'agit d'un avantage de plus de 30 %. Les ingénieurs les mieux payés chez Hydro-Québec ont droit à un salaire annuel de 117 604 \$, contre 84 904 \$ au gouvernement, soit une différence de 38,5 %.

Au printemps, la direction d'Hydro-Québec avait dû retirer une offre encore plus généreuse, invoquant que «les perturbations économiques que nous connaissons ont forcé tous les intervenants à revoir leur plan de match, y compris, comme vous le savez, l'État québécois». À la fin de septembre, le médiateur du ministère du Travail transmettait au syndicat une «hypothèse de règlement» contenant des éléments de «rattrapage» qui doublaient les hausses de salaire des niveaux II et III. Lors d'une assemblée au début d'octobre, les membres du SPIHQ ont approuvé à 71 % cette entente de renouvellement de leur convention collective pour la période 2009-2013. Le président du syndicat, Ramzi Chahine, a refusé d'expliquer au *Devoir* les

avantages conférés par l'entente.

Chez Hydro-Québec, le porte-parole Louis-Olivier Batty a indiqué que ces hausses de salaire «respectent encore une fois le mandat donné à Hydro-Québec par le gouvernement pour la négociation de ses conventions collectives». Ce sont des «correctifs» qui ont été apportés «afin d'assurer une équité basée sur les responsabilités et les compétences en fonction de catégories d'emplois similaires dans l'entreprise», a expliqué le porte-parole.

La présidente du Conseil du trésor, Michelle Courchesne, a indiqué au *Devoir* hier que c'était son prédécesseur, Monique Gagnon-Tremblay, qui avait défini le mandat d'Hydro-Québec relativement aux négociations avec ses ingénieurs. «Les négociations ne relèvent vraiment pas de nous. Tout ce qu'ils viennent faire, c'est venir chercher leur cadre financier et leurs paramètres salariaux. Je peux vous dire qu'ils respectent leur cadre financier», a-t-elle soutenu.

Michelle Courchesne a précisé qu'elle n'avait pas pris connaissance des détails de l'entente intervenue avec les ingénieurs d'Hydro-Québec. «Une négociation peut, à certains moments, être l'occasion de rétablir des principes d'équité», a-t-elle cependant affirmé d'une façon générale.

Dans cette optique, la présidente du Conseil du trésor a tenu à défendre l'entente intervenue avec les infirmières. Selon elle, les infirmières ont obtenu la même hausse de salaire que tous les autres employés de l'État: ce sont des «primes» qui font en sorte qu'elles gagnent plus.

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390